



L'association « Non aux éoliennes entre Noirmoutier et Yeu » a notamment pour objet la défense de l'environnement, la protection des espaces naturels, la qualité des paysages, des sites et du patrimoine des départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

À ce titre, elle s'oppose au projet d'implantation d'éoliennes en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

**Contact :**

Emmanuel VRIGNAUD, Président

Adresse postale BP 307  
85330 Noirmoutier-en l'Île  
<http://www.neny-stop-offshore.com>  
[mail.neny@orange.fr](mailto:mail.neny@orange.fr)

T +33 6 26 35 57 11

## Eolien en mer : appel à la raison

**EN BREF.** Notre association a découvert avec stupeur le 6 mars dernier la carte des zones propices proposées par l'État pour le développement de l'éolien en mer sur la façade Atlantique, et plus particulièrement pour le littoral des Pays de la Loire. <sup>(1)</sup>

Un déploiement aussi massif et aussi inconsidéré, bien trop proche des côtes et en partie en zones Natura 2000 <sup>(2)</sup>, ne peut susciter qu'un immense rejet.

Nous dénonçons la méthode de l'État qui s'apparente à une véritable provocation, en choisissant de dévoiler ses intentions peu avant la fin du débat, après l'organisation des réunions en Vendée et sans concertation préalable.

Les implantations projetées n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale préalable et sont en contradiction totale avec la directive européenne RED III qui exclut les sites Natura 2000 pour les zones d'accélération. L'État ne peut également soumettre un exercice cartographique en considération d'objectifs ne figurant pas dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) actuellement en vigueur.

Pourquoi les autres enjeux, principalement les incidences sur la pêche, à l'évidence sacrifiée, l'acceptabilité sociale, la sécurité et la sûreté maritime, n'ont-ils pas été pris en compte ?

Nous déplorons l'absence de vrais photomontages <sup>(3)</sup> réalisés sur la côte vendéenne qui auraient permis de fournir une information claire et sincère à la population quant à la réalité de ce très vaste et très choquant projet d'industrialisation de notre littoral.



## DES PROPOSITIONS ABSOLUMENT INACCEPTABLES POUR LE LITTORAL VENDÉEN

Le scénario projeté pour le littoral vendéen est un des pires qui puisse être avec <sup>(1)</sup> :

► **L'extension du parc éolien de Yeunoirmortier** actuellement en construction, un projet contre lequel s'est battu notre association, qui avait obtenu 73,5 % d'avis défavorables lors de l'enquête publique, ainsi qu'une dérogation autorisant le promoteur EMYN à détruire (ou perturber intentionnellement) des espèces protégées en dépit de l'avis très défavorable du Conseil national de la protection de la nature (CNPN). <sup>(4)</sup>

Cette extension – jamais évoquée lors de l'enquête publique – porterait sur 100 km<sup>2</sup>, avec un potentiel de 500 MW à 1 GW <sup>(5)</sup>. Soit le doublement, voire le triplement en capacité du projet initial qui prévoit déjà 61 éoliennes de 202 mètres de hauteur à seulement 11,7 km des côtes classées de l'île d'Yeu et 16,5 km de Noirmoutier

► **Une nouvelle zone propice absolument immense (770 km<sup>2</sup> !) extrêmement proche des côtes (10-15 km), qui ferait face à toute la baie des Sables d'Olonne et à la côte sauvage de l'île d'Yeu**, avec un potentiel de 3,85 à 7,7 GW. <sup>(6)</sup>

Comme le montrent mal les cartes présentées, cette zone est en fait dans la continuité d'un autre projet prévu au large de la Charente-Maritime (495 km<sup>2</sup>), qui a lui un potentiel de 2,4 à 5 GW. <sup>(6) (7)</sup>

Ces deux projets accolés pourraient ainsi potentiellement accueillir jusqu'à 700 éoliennes supplémentaires aussi hautes que la Tour Eiffel, puisque sont annoncés de nouveaux modèles d'éoliennes posées de 23 MW de 330 mètres, ou flottantes de 18 MW de 285 mètres de hauteur. <sup>(3)</sup>

Preuve du mépris de l'État pour la préservation de la biodiversité marine, ces deux localisations sont intégralement situées en zone Natura 2000 <sup>(2)</sup>, en contradiction totale avec la directive européenne RED III.

L'espèce la plus emblématique menacée par de tels projets est sans nul doute le Puffin des Baléares qui fait l'objet d'un Plan national d'actions. La côte Atlantique est en effet un site d'estivage majeur pour cette espèce endémique de Méditerranée en danger critique d'extinction pour l'UICN, et pour laquelle la responsabilité de la France est considérable selon le CNPN. <sup>(8)</sup>

**Tous les sites inscrits et classés de la côte vendéenne seraient menacés de visibilité directe avec ce très vaste projet d'industrialisation de nos côtes.** <sup>(9)</sup>



*La chapelle de la Meule, sur la côte sauvage de l'île d'Yeu (classée au titre des sites <sup>(9)</sup>), un des lieux les plus emblématiques du littoral vendéen et de ses îles, bientôt en visibilité directe avec plusieurs centaines d'éoliennes en mer aussi hautes que la Tour Eiffel ? Une telle perspective est pour le moins choquante et inacceptable.*  
© Photomontage Association NENY

L'île d'Yeu, joyau du littoral vendéen dont l'exceptionnelle beauté de ses côtes classées est rappelée dans les fiches thématiques de la CNDP <sup>(10)</sup>, se retrouverait ainsi cernée de toute part, au nord comme au sud, par deux gigantesques sites industriels, à seulement 10-15 km.

**Il est bien évident que de telles propositions de l'État sont absolument INACCEPTABLES.**

Elles ont fort heureusement déclenché une cascade de réactions outrées des élus. Le sénateur Bruno Retailleau, la Présidente de Région Christelle Morançais, le président du Conseil départemental Alain Leboeuf, les élus des îles et du littoral... ont tous dénoncé de manière unanime une cartographie qui « ne peut être reçue autrement que comme une provocation » <sup>(11)</sup>. Le député Stéphane Buchou appelle également l'État à revoir sa copie. <sup>(12)</sup>

La Présidente de Région Christelle Morançais, comme les élus locaux ont toujours affirmé qu'ils n'accepteraient pas de nouveaux projets en Pays de la Loire que des projets flottants loin des côtes et ne gênant pas les pêcheurs. <sup>(13) (14)</sup>

Un tel scénario est aussi nullement dans l'esprit de la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cette Loi stipule en effet que les implantations futures « devront se situer prioritairement en zone économique exclusive (ZEE), à 22 km au moins des côtes ». <sup>(15)</sup>

Force est de constater par ailleurs que les enjeux majeurs de sécurité maritime ne sont pas pris en compte, puisque le chenal d'accès au port de Saint Nazaire est beaucoup trop restreint du fait de l'extension concomitante du parc éolien du banc de Guérande.

## LA MORT PROGRAMMÉE DE LA FILIÈRE PÊCHE

Les Pays de la Loire se placent en deuxième position des régions françaises pour la pêche maritime en valeur, derrière la Bretagne. La pêche constitue une des éléments les plus forts de l'identité de notre littoral et participe grandement à son attrait. Avec la transformation des produits halieutiques, elle est un des maillons vitaux de l'économie littorale.

**Un déploiement aussi massif condamne inévitablement une filière artisanale déjà durement éprouvée par la pêche industrielle, une réglementation de plus en plus contraignante, et des décisions comme celle récente du Conseil d'État ordonnant des fermetures de zones de pêche <sup>(16)</sup>. La volonté de l'État de favoriser la production d'énergie au détriment de la pêche, au nom de la transition énergétique, est une triste évidence.**

Ce choix politique est pour le moins paradoxal, alors que la souveraineté alimentaire a été érigée en priorité nationale. Car les deux-tiers des produits de la mer consommés en France sont déjà d'origine étrangère. Sommes-nous condamnés à devoir importer encore plus de poissons, ou à devoir consommer des produits issus de fermes aquacoles à la qualité parfois douteuse ?

## DÉVELOPPER L'ÉOLIEN EN MER EST INCOMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE

**Sur la question des incidences environnementales, nous ne pouvons que conseiller la lecture édifiante du rapport du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) sur le développement de l'énergie offshore en France et ses impacts sur la biodiversité, le patrimoine et le paysage. Cette instance estime dans ses lourdes mises en garde que « l'objectif de la Commission européenne qui pourrait se traduire par l'équivalent de 34 000 éoliennes offshore en 2050, dont 7100 pour la France, semble clairement incompatible avec la survie de nombreuses espèces d'oiseaux marins », ou encore que « le développement à grande échelle de l'électricité éolienne marine entraînera des perturbations et des modifications de l'habitat des mammifères marins d'une ampleur inédite pour notre pays. » <sup>(8)</sup>**

Les oiseaux seront non seulement victimes d'impacts par collision, mais aussi de « l'effet barrière » qui allonge leurs trajets vers les zones d'alimentation et modifie les trajets migratoires. Ces changements comportementaux induisent un surcoût énergétique qui peut entraîner l'affaiblissement des individus et la diminution des succès de reproduction.

Alors que de nombreuses espèces déclinent, tout risque de mortalité additionnelle doit être impérativement évité.

Le CNPN rappelle également qu'il devrait être impossible de projeter des éoliennes en mer en zones Natura 2000. <sup>(8)</sup>

## L'INTÉRÊT TRÈS CONTESTABLE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER EN FRANCE

Rappelons quelques évidences : l'énergie éolienne est une source de production d'électricité certes renouvelable, mais intermittente, imprédictible, non pilotable et non stockable. Les éoliennes ne produisent de l'électricité que lorsqu'il y a du vent, pas forcément quand nous en avons besoin notamment lors des pics de consommation.

Les données de production des premières éoliennes actuellement en fonctionnement le long des côtes françaises révèlent - sans surprise aucune - une intermittence vertigineuse, avec même des jours de production nulle <sup>(17)</sup>. Car contrairement aux idées reçues, il n'y a pas toujours de vent en mer.

**Plus on installera d'éoliennes, plus le réseau sera en danger de déséquilibre et moins la sécurité d'approvisionnement en électricité sera garantie.** Une note de France Stratégie souligne l'impasse totale de la politique énergétique menée actuellement à l'échelle européenne, consistant à remplacer des moyens de production pilotables par des énergies renouvelables intermittentes. <sup>(18)</sup>

Au regard des données de la consommation électrique et des différentes sources de production d'électricité, on constate que l'éolien a très peu contribué aux besoins d'électricité et à la réduction, en France, de nos émissions de gaz à effet de serre, comme le confirme le rapport RTE dans son Bilan électrique 2019. <sup>(19)</sup>

**La promesse d'une électricité bon marché a également vécu, du fait des investissements colossaux à prévoir pour les raccordements <sup>(20)</sup> et de l'inflation du coût des matières premières.** En témoignent l'abandon de projets en Europe du Nord ou aux États-Unis, et les difficultés financières majeures des géants industriels du secteur, confrontés en outre à la concurrence chinoise. <sup>(21)</sup>

Afin de décarboner rapidement les usages de la chaleur et de la mobilité sans passer nécessairement par l'électricité, des alternatives à l'éolien en mer existent pourtant. Les énergies renouvelables thermiques, plus particulièrement la géothermie de surface (en autoconsommation locale) et le biogaz, sont deux angles morts de la politique énergétique française depuis des décennies. Leur potentiel très important (100 TWh pour la géothermie de surface et 140 TWh pour le biogaz) pourrait faire l'objet d'une accélération forte grâce à des mutualisations et coopérations territoriales à renforcer avec le soutien de l'État. <sup>(22)</sup>

## L'ÉLOIGNEMENT DES CÔTES : UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR L'ACCEPTABILITÉ DES PROJETS

Rappelons que l'éloignement très significatif des côtes est recommandé, tant par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) que par le Conseil national de la protection de la nature (CNP) dans leurs avis émis en 2021. Ces avis sont motivés par un impératif de protection de la biodiversité, particulièrement riche dans la bande des 40 premiers kilomètres, et par la volonté de préserver un patrimoine paysager qui est une des richesses du littoral français. <sup>(8)</sup>

L'essentiel des risques de conflit d'usage s'efface en effet au-delà de 25 milles des côtes environ : pêche, plaisance, paysage, espaces naturels sensibles, servitudes réglementaires...

Il serait inadmissible de réitérer les erreurs des premiers projets, tous situés trop proches des côtes et pour lesquels le déni de la transformation irréversible de l'identité paysagère de notre littoral a été manifeste. Cela est d'autant plus incompréhensible que les projets suivants (les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> projets de Normandie, celui d'Oléron et les projets en Méditerranée) ont tous été éloignés en Zone économique exclusive, avec en conséquence de bien moindres oppositions hormis celles - justifiées - des pêcheurs.

Il est à noter qu'une étude paysagère réalisée dans le cadre du 4<sup>ème</sup> projet de Normandie a démontré que la sensibilité paysagère devait être considérée comme forte dans un rayon de 45 kilomètres. <sup>(23)</sup>

À Oléron suite aux vives protestations émises lors du débat public, l'État a décidé d'implanter le parc éolien à 35 km des côtes avec des éoliennes posées en grande profondeur, dans des fonds marins dont la bathymétrie est proche de celle des fonds vendéens. C'est la preuve qu'un tel éloignement est bel et bien possible. <sup>(24)</sup>

L'éloignement à grande distance du littoral est d'ailleurs une tendance de fond partout ailleurs en Europe. Selon les industriels eux-mêmes, la distance moyenne au rivage des parcs éoliens offshore en construction en 2019 était de 59 kilomètres. <sup>(25)</sup>

Par ailleurs, un tel éloignement n'impacterait plus les artisans-pêcheurs qui pratiquent une pêche responsable et durable, à la journée, dans la bande côtière.

Enfin, pourquoi le choix de sites au plus près des côtes vendéennes, puisque les données de Météo France sont formelles : la ressource en vent sur la bande littorale des Pays de la Loire est extrêmement décevante en comparaison de sites plus en haute mer <sup>(26)</sup>. Cela est confirmé par les résultats du parc éolien du banc de Guérande qui a affiché en 2023 une production et un facteur de charge en dessous des prévisions malgré des périodes de vent fort <sup>(27)</sup>.

**CONCLUSION.** Vouloir sacrifier notre proche littoral, et plus particulièrement les côtes vendéennes, avec des milliers d'éoliennes géantes au nom de la transition énergétique est un sacrilège. Le désastre paysager des premiers parcs nous en fait prendre conscience.

Le littoral français n'est en rien comparable avec la mer du Nord ou la mer Baltique, où la faible profondeur des fonds marins à grande distance des côtes, les gisements de vent et la nature des sols marins sont bien plus favorables à l'implantation d'éoliennes.

Un moratoire devrait s'imposer.

À défaut, comme le recommande le Conseil national de la protection de la nature, nous appelons non seulement à repousser les projets d'éoliennes en mer à plus de 40 km des côtes et des îles et en dehors des aires marines protégées <sup>(8)</sup>, mais aussi à des objectifs raisonnés, car l'ambition de construire cinquante parcs éoliens tout le long du littoral français est de toute évidence absolument irréaliste, avec un risque patent de radicalisation des oppositions.

En défendant la beauté de ses côtes, en ne contraignant pas encore davantage le travail de ses marins-pêcheurs et en préservant la biodiversité marine, la France s'honorerait, elle qui est moteur à l'échelle internationale pour protéger les océans.

